

La Lettre d'Athos

A.C.P.A.



*Bulletin d'information de l'Association Châlonnaise de Protection des Animaux
Imprimé ACPA - ne pas jeter sur la voie publique*

**Refuge «Charlotte Even» - Chemin du Platier
51510 FAGNIERES - Tél : 03 26 70 54 70**

Site Internet : www.refuge-acpa.com - e-mail : contact@refuge-acpa.fr

LE MOT DE LA PRESIDENTE ...

En 2018 plusieurs dizaines d'animaux amenés en fourrière ont eu la chance de retrouver leurs maîtres grâce à leur identification.

Voilà une belle note d'optimisme aussitôt tempérée par le fait que le nombre d'animaux non identifiés ne cesse de progresser.

Au risque de nous répéter, comme dans beaucoup de nos rubriques, nous vous rappelons que l'identification de vos compagnons, chiens ou chats, est la meilleure des protections pour vous rejoindre rapidement en cas de fugue. Pensez également à mettre à jour la fiche de votre animal en cas de déménagement ! Ce serait trop « bête » de perdre sa trace si vous l'aimez car lui aussi vous aime !

Et toutes les histoires ne se terminent pas aussi bien que celle racontée par Porthos.

Aidez-nous à mieux les protéger.

La Présidente, Denyse SACHET-RONDEAUX

*La rédaction : Mmes D. Sachet - Présidente, J. Rondeaux, secrétaire,
Melle M-N. Albert, M. M. Delton, M. D. Game, Mme E. Génel, Melle B. Sachet.*

TRAVAUX AU REFUGE...

Après de longues années d'occupation quasi permanente, le bureau de l'accueil et celui de la comptabilité avaient bien besoin d'un rafraîchissement sérieux, ainsi que d'une mise aux normes de l'installation électrique.

C'est maintenant chose faite, le balatum râpé a été remplacé par un carrelage clair, la tapisserie passée a cédé la place à un revêtement de toile de verre peinte, les écheveaux de fils électriques ont été disciplinés par des boîtiers techniques aux normes. Bien sûr il a fallu auparavant ranger, trier, conditionner les archives, emporter le tout, mobilier compris, dans d'autres locaux, pour libérer l'espace en cours de rénovation, et enfin tout remettre en place. Le tout en essayant de continuer à accueillir le public, et en s'efforçant d'assurer au mieux la continuité de fonctionnement du refuge, les animaux ayant bien entendu toujours les mêmes besoins.

Pas vraiment simple ! Mais cette opération devenait indispensable, pour l'accueil de nos visiteurs comme pour l'amélioration des conditions de travail des employés concernés.



*1^{ère} étape : Sortir les meubles
et les entreposer...ailleurs
sans casse, pari réussi !*

07/12/2018 11:32

VU de MA NICHE...

.....*Du bonheur d'une bonne éducation.....*



Mon copain Athos voulait parler de l'éducation des chiens, mais comme c'est un sujet qu'il ne maîtrise pas vraiment (il est bien élevé naturellement), il a confié cette mission à un spécialiste, moi Malko, 7ans, croisé griffon et Labrit. Ma maîtresse m'a recueilli il y a 6 ans quand mes précédents maîtres n'ont plus voulu de moi. Pourquoi? mystère, car je suis parfait! Beau garçon, sympa, aimant les gens, juste un peu extraverti, enfin c'était mon point de vue mais sûrement pas le leur et encore moins celui de ma nouvelle maîtresse, car au bout de deux mois, bien qu'ayant l'habitude des chiens de tous âges et de races diverses, je la sentais très énervée par mes débordements et ma désobéissance constante.

Jusqu'au jour où... Mais je préfère lui laisser la parole :

- Oui jusqu'au jour où j'ai trouvé les coordonnées d'un club d'éducation canine situé près de chez moi. Après m'avoir expliqué comment se déroulaient les cours, le président du club, qui était maître-chien au 132 de Suippes, me rappela avant de raccrocher: "surtout n'oubliez pas les friandises car nous ne travaillons qu'à la récompense".

Le premier cours fût difficile, plus pour moi que pour Malko car la marche au pied, principe de base de toute éducation n'est pas évidente du tout, et au début c'est le maître qui commet les erreurs.

Mais au fur et à mesure des semaines, avec patience, fermeté et beaucoup de friandises les résultats étaient là, c'est à dire un chien qui revient quand on l'appelle, qui reste en place sans bouger même quand le maître s'éloigne, qui peut croiser des congénères sans les attaquer. Bien sûr, dans ce domaine, c'est comme avec les humains, il y a toujours des inimitiés. Et puis, en fin de cours la récréation avec balles ou saut d'obstacles.

Au bout d'un an Malko a eu son CSAU* avec mention "excellent" et c'est un plaisir de pouvoir le promener en liberté au parc ou dans les rues en sachant qu'au moindre problème il reviendra vers moi avec les mots magiques appris dès le 1er jour : "Au pied."

**CSAU: Certificat de sociabilité et aptitude à l'utilité. Document que doit posséder tout chien susceptible de travailler dans l'armée, la gendarmerie ou devant faire certains concours.*



AH, les chats, feuilleton sans fin !!!

Le sujet a déjà été évoqué souvent, sans jamais trouver de solution raisonnable à la prolifération ingérable de ces petits félins par ailleurs fort sympathiques, si ! si ! quand ils ne sont pas trop nombreux, ils peuvent être adorables !

Mais quand une personne passionnée de chats se laisse déborder au point d'en accumuler une bonne soixantaine chez elle, et qu'en fin de compte, après le décès de leur propriétaire, ces animaux arrivent en nombre au refuge, il faut bien faire face à une situation de crise réellement difficile à gérer. Ne nous cachons pas la réalité, au cours des dix dernières années nous avons vu se répéter des événements similaires. La seule évolution notable, et inquiétante, c'est à chaque fois l'augmentation du nombre d'animaux concernés. Il n'est pas question ici de faire une analyse sociologique de ce genre de situation, seulement d'en faire une évaluation matérielle pour tenter d'imaginer des solutions.

Le refuge est essentiellement équipé de boxes conçus pour les chiens, où on peut loger un chien moyen ou deux chiens de petite taille qui acceptent la cohabitation.

Les chats en général supportent assez bien la collectivité, à condition de respecter leurs besoins fondamentaux, qui sont directement liés à la nature de l'animal. Le chat recouvre ses excréments pour échapper à un prédateur éventuel qui pourrait le pister, il ne se nourrit pas à proximité de l'endroit où il a caché ses excréments, il aime se percher pour dominer et surveiller son territoire qu'il a marqué et circonscrit en projetant des jets d'urine le long de ses frontières et y laissant les traces odorantes secrétées par les glandes qui se cachent entre ses doigts. L'exercice spectaculaire qu'il nous montre quand il « fait ses griffes » sert à cela, ainsi qu'à le débarrasser des étuis cornés et usés qui se détachent de ses griffes, de façon à ce qu'elles restent toujours bien affûtées au fond de leurs fourreaux. Dans la nature, la grande majorité des félins agit de façon comparable.

Quand, mis en face de la nécessité d'accueillir une escouade de chats peu ou pas civilisés, et pas non plus au meilleur de leur forme, il faut bien gérer la crise.

Et c'est au détriment de ces animaux, parce que les conditions d'accueil ne correspondent pas à leurs besoins fondamentaux.

Confiner une dizaine de chats dans un box prévu pour un ou deux chiens pose des problèmes d'adaptation à régler en urgence : fermer toutes les issues possibles, par exemple, caser dans un espace restreint plusieurs bacs à litière, plusieurs écuelles, un « arbre à chats » offrant à la fois de quoi se percher et des griffoirs accessibles, sans oublier les paniers ou les niches permettant de se retirer à l'écart de ses congénères. A noter que cet animal hyper sensible va réagir de façon négative s'il n'est pas hébergé dans de bonnes conditions, il va tomber malade, ou devenir de plus en plus sale et agressif.

Comment dans ce cas espérer socialiser ces animaux suffisamment pour envisager de les remettre à l'adoption ? d'où la nécessité de reconsidérer l'accueil des chats.



*Envie de fuite ?
Ou appel à l'aide ?*

Système D pour empêcher les évasions..



*Et pour les employé(e)s
chargé(e)s de l'entretien
le risque de tomber pour éviter de
« mettre les pieds dedans »*

*Ou de recevoir un chat en colère
Sur la tête ou sur le dos.*



Ah, les chats !!! (suite)

Reconsidérer l'accueil des chats n'est pas si simple, car il ne suffit pas de créer de nouveaux locaux, même si l'aspect financier est le premier obstacle, il faut aussi mettre en place les moyens indispensables au respect des besoins spécifiques de ces félins, enclos plus grands que pour les chiens, aménagements particuliers, etc...

La question la plus difficile à résoudre étant d'organiser l'espace pour que les chats testés et reconnus exempts des maladies virales mortelles qui les déciment inexorablement en collectivité, soient isolés et mis hors de tout contact avec ceux qui ne sont pas encore testés, de façon à remettre aux familles adoptantes un animal bénéficiant d'un certificat de bonne santé au moment de l'adoption. Cela demande une grande rigueur dans l'organisation des locaux, de leur entretien, et de la circulation des humains dans le refuge au moment du nettoyage.

Cette question d'importance devrait faire l'objet d'une réflexion approfondie dans l'avenir, tout en sachant que les solutions durables seront inévitablement liées à la limitation du nombre des naissances de chatons. (2 à 3 portées de 5/6 par an, maturité sexuelle à 6 mois, à ce rythme les débordements arrivent très vite...)

POUR CERTAINS CHATS, LEUR AVENIR EST TRES LARGEMENT ASSURE...

**Mais tous n'ont pas la chance d'appartenir à une célébrité qui leur lègue sa fortune, comme pour la chatte d'un grand couturier récemment décédé.
Qu'en est-il dans la loi française ?**

En France c'est interdit.

L'article 515-14 de 2015 reconnaît l'animal comme un être vivant doué de sensibilité.

Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens.

Des solutions alternatives peuvent être trouvées pour garantir le bien-être de son animal après la mort.

Plusieurs options se présentent :

Prise en charge par la famille ou par un tiers désigné dans un acte notarié,

Via une association de protection animale (le legs ne devant pas déshériter les ayants-droits directs de la personne disparue).

En Allemagne mais aussi aux Etats-Unis, un animal peut être désigné par son maître comme héritier.

Quelques exemples :

Bubbles, le chimpanzé de Michael Jackson,

Gigoo, la poule du journaliste Miles Blackwell,

Gunter IV, le berger allemand de la comtesse Carlotta Liebenstein.

OPERATION « Chiens Seniors » BILAN : 26 adoptions.

Les chiens arrivent au refuge sans distinction de race, d'âge ou d'état de santé, par la fourrière ou par abandon.

Les raisons qui sont à l'origine de l'abandon sont avancées par le propriétaire pour justifier la remise de l'animal à l'ACPA. Ce n'est pas toujours possible, loin de là, d'en vérifier la réalité. « (qui veut noyer son chien » refrain connu)

Certaines raisons sont malgré tout incontournables : décès ou hospitalisation longue et irréversible du propriétaire, sans possibilité de reprise par un membre de la famille, départ ou déménagement excluant la possibilité de garder l'animal, problèmes de santé, changement de situation, divorce, chômage...La question se pose du devenir d'animaux déjà âgés, et de leur adaptabilité à une nouvelle famille, ainsi que de l'attrait qu'un animal vieillissant peut présenter pour celle-ci.

Au cours de l'année écoulée, une opération « chiens seniors » a été tentée, pour essayer malgré les obstacles de trouver un foyer à ces chiens, qui sont âgés, certes, mais pas en mauvaise santé.

Malgré les a priori trop souvent avancés, 26 chiens âgés de plus de 7 ans ont été adoptés pendant cette période, dont 11 âgés de plus de 9 ans, sans qu'on puisse mettre en évidence une augmentation des frais vétérinaires directement liée à leur âge malgré la mise en place de contrats « spécial senior » qui proposent le remboursement sur facture d'une partie de ces frais. Aucun remboursement de cette nature n'ayant été demandé.

Bilan financier de l'opération « chiens seniors » : calculé à partir des tarifs pratiqués au cours de cette période : soit 215€ pour un chien de 0 à 5 ans, 160€ pour un chien de 5 à 9 ans, 80€ pour un chien « senior », c'est-à-dire âgé de plus de 10 ans, avec aide aux frais vétérinaires, hors frais légaux obligatoires (maximum 200€ par an remboursés sur facture)

Les sommes demandées couvrent à peine les dépenses obligatoires engagées pour la conclusion des adoptions, face à une clientèle relativement réticente, en particulier lorsqu'il s'agit de chiens âgés, qui ne peuvent sortir du refuge sans être en conformité avec les réglementations en vigueur (stérilisation, identification, vaccins, certificat de bonne santé)

$(11 \text{ chiens de 9 ans et plus} \times 135\text{€}) + (15 \text{ chiens de 7 ans et plus} \times 55\text{€}) = 2310\text{€}$ qui ne sont pas investis directement, mais correspondent aux sommes engagées pour réaliser les adoptions, (stérilisation, vaccin, identification, certificat de bonne santé...) sommes engagées et non compensées par les sommes demandées aux adoptants, comme c'est le cas dans les contrats de cession concernant les chiens plus jeunes.

A.C.P.A.



REFUGE
«Charlotte Even »
de FAGNIERES

Portes ouvertes

Samedi 4 Mai 2019
De 14h00 à 18h00

Dimanche 5 mai 2019
De 10h00 à 18h00



Buvette

De nombreux
animaux attendent
une nouvelle
famille...

Restauration

**Enveloppes
gagnantes**

Brocante

Comme chaque année,
Vous êtes cordialement invités à participer
à l'Assemblée Générale
Qui se tiendra le 18 juin 2019, à 20h,
Salle Valmy, rue Flandres-Dunkerque,
à Châlons-en-Champagne.

Ordre du Jour

- 1) Rapport moral.***
- 2) Compte-rendu de l'A.G. 2018,
Approbation et vote.***
- 3) Rapport d'activité, débat et vote.***
- 4) Rapport financier, débat et vote.***
- 5) Postes à pourvoir au Conseil d'Administration,
Démissions, candidatures et votes***
- 6) Questions diverses***

PLAINTES ET ENQUETES EN 2018.

Dans les principaux objectifs de l'ACPA figure en bonne place la protection des animaux, par leur accueil au sein du refuge, d'une part, et d'autre part par la lutte contre les maltraitements dont ils peuvent être victimes.

Cette lutte passe par des enquêtes réalisées par des membres du Conseil d'Administration, qui, à la suite de plaintes déposées au refuge se rendent sur place pour évaluer la gravité des situations signalées.

Par maltraitance, il faut entendre les attitudes inappropriées du maître envers son animal, la violence, bien entendu, mais aussi des comportements pouvant nuire à sa santé physique et mentale, la négligence, le manque de soins, de nourriture ou d'eau, le manque d'abri, le manque d'espace pour cause de surnombre...

Il arrive que l'ignorance des besoins fondamentaux de l'animal soit à l'origine de ces attitudes inadaptées, comme il arrive que l'origine de la plainte soit liée à une querelle de voisinage, dans un cas comme dans l'autre, un entretien avec le propriétaire amène souvent une solution dans l'intérêt de tous.

On ne peut pas non plus exclure la déclaration mensongère dont le seul but est de nuire, la nature humaine est...pleine de surprises, bonnes ou mauvaises.

Il arrive également que le propriétaire refuse tout contact, et dans ce cas, nos enquêteurs ne peuvent se substituer à la force publique, qui, elle, ne pourra intervenir que sur décision judiciaire, donc dans des cas avérés et graves.

Au cours de l'année 2018,

18 cas de maltraitance ont été relevés

24 signalements relevaient de problèmes de voisinage

Dans 14 lieux signalés, nos enquêteurs n'ont pas été reçus, les propriétaires d'animaux refusant tout entretien à propos de leur animal.

DES NOUVELLES DE FRIPOUILLE... *Fripouille reçoit régulièrement la visite de l'une de nos enquêtrices qui en profite pour lui apporter des croquettes et lui faire faire une promenade, ce qu'elle apprécie car elle marche maintenant sans douleur.*

Fripouille va très bien, voit le vétérinaire régulièrement, ne boite plus, est parfaitement heureuse avec sa maîtresse qu'elle aime beaucoup, ce qui est réciproque. Maintenant qu'elle a trouvé affection et stabilité, tout va bien.

Bonne chance à elle et à sa maîtresse !

ANNEE 2018 – ELEMENTS FINANCIERS

Charges	Montants
Salaires et charges	180 697 €
Consommables : eau, gaz, Oil, EDF, Nourriture	13 404 €
Investissements 2018	21 085 €
Ordinateurs	1 136 €
Bureaux Administratifs	5 992 €
Vantaux	5 950 €
Niches	5 016 €
Standard téléphonique	2 991 €
Frais vétérinaires	4 870 €
Impôts et taxes	1 624 €

Recettes	Montants
Adoptions	41 835 €
Pensions + Fourrière	18 972 €
Dons et cotisations	49 892 €
Ventes des P.O.	5 899 €
Subventions	7 229 €
Remboursements CAC	72 339 €

De nouveaux textes réglementaires nous obligent maintenant à fournir aux familles adoptantes des certificats attestant que les animaux proposés sont exempts de contaminations potentiellement mortelles au moment de l'adoption.

Ces obligations légales entraînent une augmentation des dépenses obligatoires que nous avons dû répercuter dans nos tarifs 2019 pour ne pas aggraver le déficit de ressources lié au fait que les sommes demandées aux adoptants ne couvrent pas la totalité des frais vétérinaires engagés pour préparer l'animal à son adoption.

Il a été également nécessaire de tenir compte de l'augmentation des prix de différentes fournitures indispensables au fonctionnement (EDF, eau, services divers, nourriture pour les animaux...)

VIE ADMINISTRATIVE AU REFUGE EN 2018.

La convention de fourrière a été renouvelée avec Chalons Agglo pour 3 ans aux mêmes conditions + remboursement de la vidange de la fosse.

Le gardiennage du refuge pendant les congés du gardien a été assuré par une bénévole équipée d'une téléalarme.

Les entretiens professionnels, qui concernent tous les employés et sont obligatoires tous les 2 ans, ont eu lieu en fin d'année. Ils sont consacrés aux perspectives d'évolution professionnelle du salarié. Ils ont permis de connaître les difficultés rencontrées par les membres du personnel ainsi que leurs aspirations en matière de formation.

—> Prévoir une formation aux 1ers secours, sur la base du volontariat. Rechercher les possibilités de formation en accord avec les souhaits des employés ainsi qu'avec les possibilités du refuge. Définir les priorités.

Un groupe de travail a élaboré un **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)** qui identifie les risques pour le personnel ou le public à l'intérieur du refuge et propose des solutions à mettre en place pour assurer la sécurité de tous. Le DUERP est applicable dès janvier 2019 et susceptible d'être évalué et révisé tous les ans.

—> Les mesures de sécurité ont commencé à être mises en place : achat de vêtements de travail, Equipement de Protection Individuel : lunettes, gants, bottes...

—> D'autres mesures sont préconisées, elles sont susceptibles d'entraîner des conséquences financières notables et devront donc être étudiées et validées au cours de prochains conseils d'administration.

Le 03.10.2018 réunion concernant les chats à la Mairie de Châlons avec d'autres associations. Sans suite à ce jour.

(voir pages 4,5,6, les problèmes posés par l'arrivée en nombre de chats retenus jusque-là chez un particulier)

DERNIERES NOUVELLES D'ICI ET D'AILLEURS...

Les policiers de Marseille ont créé une « maison de retraite » pour les chiens qui les ont si efficacement et si fidèlement aidés au cours de leurs interventions les plus dangereuses, manifestant ainsi que leurs braves collègues à 4 pattes avaient bien mérité la considération et la reconnaissance du public et des services qui les ont employés.

Beaucoup de particuliers qui n'ont de cesse de se débarrasser de leur chien vieillissant feraient bien de s'inspirer de cette belle initiative.

En ce qui concerne notre refuge, une opération « chiens seniors » a été expérimentée au cours de l'année 2018 (*voir le détail page 7*).

Cette opération a abouti à l'adoption de 26 chiens âgés, qui vont finir leur vie dans des familles aimantes au lieu de se morfondre derrière des grilles.

Cela justifie bien quelques efforts financiers pour une association dont les objectifs premiers sont la défense et l'aide aux animaux.

Simultanément, l'association « 30 Millions d'Amis » lançait dans les médias une opération similaire. Nous lui avons donc fait parvenir un exemplaire de ce dossier, assorti d'une demande d'aide pour pérenniser notre action.

Cette grande association nationale, qui nous apporte déjà une aide matérielle en finançant des croquettes et des factures vétérinaires n'a pas rejeté notre demande, mais nous a demandé de la renouveler l'année prochaine, la ligne budgétaire prévue pour le lancement de leur opération « chiens âgés » étant épuisée pour l'exercice en cours. Nous ne manquerons pas, bien entendu, de suivre ce conseil. La même demande sera adressée à notre confédération.

QUELQUES BREVES....histoire de réfléchir...

****L'intelligence animale n'est pas une intelligence humaine moins évoluée que celle de l'homme mais tout simplement une intelligence différente.***

Dominique Lester, philosophe français.

****Quelle que soit la nature d'un être, le principe d'égalité exige que sa souffrance soit prise en compte de façon égale avec toute souffrance semblable.***

Peter Singer, philosophe australien.

ANIMATION A FAGNIERES



Dans le cadre d'une action du conseil municipal des jeunes de Fagnières, l'ACPA était représentée le 6 et le 7 avril, au centre André Gallois, à Fagnières.

En préparation de ces deux journées festives, les organisateurs sont venus visiter le refuge, y prendre de nombreuses photos de nos pensionnaires en vue de la création d'une « galerie » de portraits des animaux actuellement hébergés dans nos locaux. Ils ont également fait provision de documents ACPA à distribuer et qui permettront de faire connaître nos différentes actions.

Merci à eux pour leur enthousiasme et leur bonne volonté.

L'info du net !

Bonjour à tous.

Nous vous informons qu'une nouvelle rubrique est arrivée sur notre site.

En effet, afin de mettre en avant des animaux qui sont présents depuis longtemps dans notre refuge, ou bien des animaux âgés et afin de tenter d'accélérer leur adoption,

la rubrique "Ils se racontent" vient de faire son apparition.

Chaque mois un nouvel animal sera mis à l'honneur.

Rendez vous dans le menu "Adopter" et sous rubrique "Ils se racontent". Bonne nouvelle, cette rubrique a été efficace pour le mois de mars, car le chien Arthur a bien été adopté. Souhaitons que cela se poursuive ainsi.



Salut les amis !

En chat super branché, je vous ai trouvé une jolie histoire et la morale qui va avec.

Oui c'est une histoire qui a mis du baume à mon petit cœur de chat sensible.

Alors qu'il rentrait chez lui, un soir du mois de février dernier, Jason Gasparik un jeune américain de Charlotte en Caroline du Nord, arrête sa voiture car sur le bord de la route « il a vu un chien courir et tourner en rond perturbé et effrayé ». Jason tente de rejoindre le chien pour le mettre en sécurité mais l'exercice se révèle difficile. Des policiers qui passent par là s'arrêtent pour l'aider. En jouant avec lui, tout ce petit monde réussit à fatiguer l'animal qui s'avère être une chienne. Jason la fait monter dans sa voiture et l'emmène illico chez le véto. Elle est en bonne santé mais malheureusement non identifiée. Impossible donc de retrouver son propriétaire. La quête commence. Jason poste des messages sur les différents réseaux sociaux. Hélas pas de résultats. Pendant ce temps la chienne prend ses aises chez Jason « Dès que nous sommes arrivés à la maison, elle a sauté sur mon lit et m'a léché le visage » Jason décide de revenir aux bonnes vieilles méthodes. Il attrape un bout de carton, écrit dessus : » connaissez-vous ce chien » et retourne avec l'animal à l'endroit où il l'a trouvé. Il fait le pied de grue au bord de la route. « J'avais peur qu'on me prenne pour un fou ». Les gens s'arrêtent, filment, photographient et postent sur le net. Au bout de deux jours, une femme prend contact : elle connaît le propriétaire, un homme âgé, qui cherche désespérément sa chienne...mais n'a pas internet ! Les retrouvailles se font dans la joie réciproque.

**Morale : IDENTIFIEZ VOS ANIMAUX
car cela ne se termine pas toujours aussi bien.**



Hé, le copains !!! Notez bien dans vos tablettes :

Portes Ouvertes

Au refuge le samedi 4 mai, de 14h à 18h
et le dimanche 5 Mai de 10h à 18h.

Et aussi

La fête des Animaux

Le samedi 5 octobre, de 14h à 18h
Et le dimanche 6 octobre de 10h à 18h.

Sans oublier

L'ASSEMBLEE GENERALE

Le 18 juin à 20h, à la salle Valmy

HORAIRES DU REFUGE (modifiés depuis le 1^{er} novembre 2017)

Du 1^{er} mars au 31 octobre :

De 14h30 à 18h les lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi.
Le dimanche de 10h à 12h.

Du 1^{er} novembre au 28 février :

De 14h30 à 18h les lundi, mardi, mercredi, vendredi,
Le samedi de 14h30 à 17h.
Le dimanche, de 10h à 12h.
Le jeudi reste le jour de fermeture hebdomadaire.

TARIFS PRATIQUES EN 2019

- *adoption d'un chien : 230€, 160€ si le chien a plus de 5 ans
80€ si le chien a plus de 10 ans
- *adoption d'un chat : 150€ pour un chaton de moins d'un an
130€ pour un chat adulte de plus d'un an
- *PENSION POUR CHIEN : adhésion annuelle 15€
12€ par nuit, 6€ supplémentaires si chauffage
21€ par nuit, pour 2 chiens dans le même box

